Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 293/2012 DE LA COMMISSION

du 3 avril 2012

concernant la surveillance et la communication des données relatives à l'immatriculation des véhicules utilitaires légers neufs en application du règlement (UE) nº 510/2011 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 98 du 4.4.2012, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2021/392 de la Commission du 4 mars 2021	L 77	8	5.3.2021

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2012/293/2019-07-08/fra